

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 juillet 2026 à 19:30

En exercice : 33

Présents : 31

Excusés : 1

Absents : 1

**Date de la convocation :
02/07/2026**

**Président de séance :
Jean-Louis ROY**

**Secrétaire de séance :
Mélanie CHARPENTREAU**

**N° interne de l'acte :
D03_07_2026**

jeudi 9 juillet 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :

Laurent BALDOVINI, Alexandra BITEAU, Mélanie CHARPENTREAU, Yannick CLERCQ, Albert CORNUAU, Béatrice COULON, Oriane COUTAND, Laurent DESNOUHES, Emilie DURAND, Laurent GABORIT, Bernard GUILLOTEAU, Nadège HOEPPE, Stéphanie JEUNOT, Flavie LIAIGRE, Pédro MARTINEAU, Frédéric MOUSSET, Anne-Marie PAILLAT, Johann PASQUEREAU, Florian PELATAN, Marie-Christine PROUST, Hervé PUAU, Simon RAMPILLON, Charlène RANTIERE, Sylvie RAUTURIER TEILLET, Julie RIBARDIERE, Christian RIGAUDEAU, Raphaël ROTURIER, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Nicolas STEENO, Adeline YVAI-NURDIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Blandine BEAUPERIN (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY)

Membres excusés

Blandine BEAUPERIN (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY)

Membres Absents :

Sandrine VIGNIAL

FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIAUX

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal vient de procéder à l'installation de Laurent GABORIT en tant qu'adjoint. De ce fait, il convient à nouveau de délibérer sur la fixation des indemnités de fonction des élus municipaux.

Monsieur le Maire indique que, par application des dispositions de l'article L 2123-20-1 du CGCT « *lorsque le Conseil Municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités du Maire et de ses adjoints doit intervenir dans les trois mois suivant son installation* ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximums et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux adjoints,

Considérant que la Commune compte 6 708 habitants,

Monsieur le Maire propose d'accorder les indemnités suivantes à compter du 10 juillet 2026 :

- au maire de Sèvremont : 47,57 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1 955,37 €.
- au maire délégué de la commune de La Flocellière : 0 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 0 €
- au maire délégué de la commune de La Pommeraie-sur-Sèvre : 29,57 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1 215,48 €
- au maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur : 0 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

fonction publique soit 0 €

- au maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure : 24,43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1 004,20 €

- aux adjoints de la commune : 15,43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 634,25 €

- aux Conseillers municipaux de la commune : 1,93 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 79,33 €

FONCTION	Prénom et nom	% indice brut terminal	Traitement brut mensuel
Maire de la commune de Sèvremont Maire de la commune déléguée de La Flocellière Maire de la commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur	Jean-Louis ROY	47,57%	1 955,37 €
1er adjoint	Laurent DESNOUHES	15,43%	634,25 €
Maire de la commune de la Pommeraie-sur-Sèvre 2ème adjoint	Alexandra BITEAU	29,57%	1 215,48 €
3ème adjoint	Laurent GABORIT	15,43%	634,25 €
4ème adjoint	Charlène RANTIÈRE	15,43%	634,25 €
5ème adjoint	Alain SCHMUTZ	15,43%	634,25 €
6ème adjoint	Anne-Marie PAILLAT	15,43%	634,25 €
7ème adjoint	Laurent BALDOVINI	15,43%	634,25 €
8ème adjoint	Julie RIBARDIERE	15,43%	634,25 €
Conseiller municipal	Albert CORNUAU	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Bernard GUILLOTEAU	1,93%	79,33 €
Maire de la commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure	Christian RIGAUDEAU	24,43%	1 004,20 €
Conseiller municipal	Béatrice COULON	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Sandrine VIGNIAL	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Nicolas STEENO	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Raphaël ROTURIER	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Johann PASQUEREAU	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Frédéric MOUSSET	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Hervé PUAU	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Adeline YVAI-NURDIN	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Sylvie RAUTURIER-TEILLET	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Nadège HOEPPE	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Emilie DURAND	1,93%	79,33 €

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Conseiller municipal	Mélanie CHARPENTREAU	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Simon RAMPILLON	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Flavie LIAIGRE	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Blandine BEAUPÉRIN	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Pedro MARTINEAU	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Oriane COUTAND	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Marie-Christine PROUST	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Yannick CLERCQ	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Florian PELATAN	1,93%	79,33 €
Conseiller municipal	Stéphanie JEUNOT	1,93%	79,33 €

En sachant que :

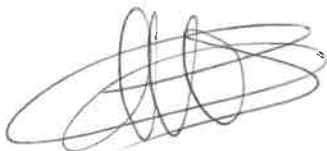
- L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.
- Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : unanimité

Le Secrétaire de séance,

Mélanie CHARPENTREAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Maire Jean-Louis ROY



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le : 20/07/2026